

## L'égalité hommes-femmes en deux ans : un mensonge

23 novembre 2007



Aboutir à l'égalité salariale « une fois pour toute en 2009 », comme l'a indiqué le Président de la République, est une pure vue de l'esprit compte tenu des écarts qui existent.

Aujourd'hui, les hommes gagnent dans le secteur privé en moyenne 40 % de plus que les femmes ([voir notre article](#)). Il s'agit de l'écart de salaires mensuels tous temps de travail confondus, temps partiel inclus. A priori, il ne s'agit pas d'une « inégalité », puisqu'il est juste que les salariés à temps partiel touchent moins que les autres. Et comme 80 % des salariés à temps partiel sont des femmes, la moyenne des salaires des femmes tous temps de travail confondus est nettement inférieure à celle des hommes, même si l'écart des salaires horaires est moindre... Il n'empêche que cet écart représente bien la différence réelle de revenus à la fin du mois. C'est par exemple ce qui reste aux femmes qui, après un divorce, demeurent employées à temps partiel. En outre, plus du quart des salariées en temps partiel l'acceptent faute de mieux et souhaiteraient travailler davantage. Il faut en effet bien distinguer temps partiel choisi et temps partiel contraint pour repérer les situations inégalitaires.

On ne réduira jamais l'écart de temps partiel entre hommes et femmes en deux ans : il n'a donc jamais été question de réduire l'écart des salaires moyens, comme la presse la souvent indiqué. S'agit-il alors de l'écart de salaires du secteur privé, pour des

temps complets, qui est 24 % plus élevé chez les hommes ? Là non plus : celui-ci s'explique par des inégalités d'expérience, de compétences ou surtout de qualifications et de types d'emplois qu'une loi ne pourra jamais corriger en cinq années. Ces inégalités tiennent notamment à l'orientation des jeunes femmes au sein du système scolaire. En la matière, aucune politique d'envergure n'a jamais été opérée.

L'« inégalité » qui vise à être abolie est donc la discrimination selon le sexe, « toutes choses étant égales par ailleurs » : temps de travail, qualifications, compétences, expérience... Dans la pratique, elle est très difficile à établir puisque les salariés ne sont jamais réellement les mêmes. En gros, selon les estimations, il resterait en effet une « discrimination » pure de l'ordre de 5 %. Cette injustice est bien la plus criante en terme de « principes » mais elle ne représente qu'une faible partie de l'écart. S'il faut agir, c'est bien sur l'effet du temps partiel contraint, sur les orientations choisies en fonction du sexe et non du niveau scolaire, sur le développement de métiers féminins mal rémunérés.

Il est louable de prévoir des sanctions financières pour les entreprises qui n'auront pas mis en place des mesures pour l'égalité salariale. Mais ne faudrait-il pas commencer par appliquer les textes qui existent ? Deux grandes lois ont été votées au cours des vingt dernières années, en 1983 (Loi Roudy) et en 2001 (Loi Génisson). La « partition » existe donc, mais le pouvoir politique a toujours eu la main molle pour la mettre en musique. Une même hypocrisie a fait voter aux parlementaires une loi sur la parité aux élections, alors que les partis politiques préfèrent payer des amendes que de présenter autant de candidates que de candidats. Ainsi, la France est l'un des pays les plus en retard dans le monde occidental pour la représentation des femmes au Parlement.

L'annonce d'une égalité des salaires d'ici deux ans s'avère donc un mensonge. Le plus étonnant, c'est que ce message ait été considéré comme plausible et relayé par la quasi-totalité des médias. Ce mensonge peut sembler rapporter beaucoup aujourd'hui auprès de l'opinion publique. En réalité, il ne peut qu'attiser le ressentiment de celles à qui l'on aura bel et bien jeté de la poudre aux yeux.

Photo / © apops - Fotolia.com

- 
- Emplacement :
  - Adresse de cet article : <https://www.inegalites.fr/L-egalite-hommes-femmes-en-deux-ans-un-mensonge>